

DELIBERATION

CFVU-012-2014

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,

Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire le 15 septembre 2014

Objet de la d lib ration : Cr ation de l'attestation universitaire en Education Th rapeutique par la simulation en sant  (EDU-SIM).

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 22 septembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Cr ation de l'attestation universitaire en Education Th rapeutique par la simulation en sant  (EDU-SIM).

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit 

Fait   Angers, le 8 octobre 2014

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **13 octobre 2014**

I CREATION DE L'ATTESTATION UNIVERSITAIRE EN « EDUCATION THERAPEUTIQUE PAR LA SIMULATION EN SANTE (EDU-SIM)»

I STRUCTURE DPC : POLE FORMATION CONTINUE EN SANTE : FACULTE DE MEDECINE ET FACULTE DE PHARMACIE D'ANGERS

I PILOTAGE DU PROJET : DR SEVERINE DUBOIS / PR REGIS COUTANT / PR SEBASTIEN FAURE

I EQUIPE PEDAGOGIQUE : COMITE PEDAGOGIQUE DE L'ATTESTATION UNIVERSITAIRE

THEMATIQUE : L'EDUCATION THERAPEUTIQUE

I 1 - CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

1-1 Objectif du programme de DPC :

L'éducation thérapeutique doit permettre aux patients d'acquérir et de maintenir les capacités et les compétences nécessaires pour vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie. Il s'agit par conséquent, d'un processus permanent, intégré dans les soins, et centré sur le patient (OMS, 1998).

Sous réserve qu'elle se déroule dans le cadre d'un programme structuré, l'ETP participe à l'amélioration de la santé du patient et à l'amélioration de sa qualité de vie et de celle de ses proches. Les finalités spécifiques de l'ETP sont l'acquisition et le maintien par le patient de compétences d'autosoins et la mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation (HAS, 2007).

La loi HPST de Juillet 2009 inscrit désormais l'activité ETP comme faisant partie intégrante du parcours de soin du patient et l'arrêté du 31 Mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 Août 2010, précise les compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique.

L'objectif principal de cette attestation universitaire est de permettre aux stagiaires d'acquérir ces compétences nécessaires à la pratique de l'éducation thérapeutique, à savoir :

- des compétences techniques
- des compétences relationnelles et pédagogiques
- des compétences organisationnelles

1-2 Cadre

Point 04 - Enseignement

Cette Attestation Universitaire constitue un programme de DPC qui se place dans la droite ligne des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé (arrêté du 26 Février 2013). Ce programme répond aux orientations suivantes :

- **Orientation 6 : Contribuer à la formation professionnelle continue** définie à l'article 6311-1 du Code du Travail : l'adaptation et le développement des compétences des salariés définies à l'article L.6313-3 du Code du Travail.
- **Orientation 2 : Contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients** : formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie).
- **Orientation 1 : Contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients** : la promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs.

Cette Attestation Universitaire est également en lien avec l'un des axes du programme national de sécurité des patients (PNSP).

- **Axe 1 : L'information du patient, le patient co-acteur de sa sécurité**
 - o Renforcer le partenariat dans la relation soignant-soigné
 - Favoriser la participation active du patient à la sécurité de son parcours de soins
 - Former les professionnels médicaux et paramédicaux au partenariat soignant/soigné
 - o Mieux informer les patients

L'Attestation Universitaire répond donc aux objectifs DPC.

1-3 Public concerné

La priorité est donnée aux professionnels de santé, de l'action socio-éducatives et des usagers* intervenant/souhaitant intervenir dans un programme ETP existant ou ayant pour projet de mettre en place un programme ETP.

**La Loi HPST incite à la participation active des représentants d'usagers, des associations et plus largement des patients tant dans la construction que dans l'animation des programmes d'éducation thérapeutique. Le souhait est donc d'ouvrir l'accès à cette formation à ce nouveau "public".*

1-4 Engagement

1-4.1 Pré-inscription

Les candidatures sont pré-sélectionnées sur CV et lettre de motivation. La pré-inscription sera validée après examen du dossier et accord des responsables de l'enseignement.

Les lettres de candidature doivent être adressées aux responsables de l'enseignement.

1-4.2 Validation DPC

Les professionnels qui souhaitent obtenir la validation de leur DPC s'engagent à suivre l'ensemble du programme, à savoir :

- les 3 modules de 2 jours
- une journée de simulation en santé
- et par année, la participation à une action de perfectionnements en ETP : journée régionale, après-midi de l'UTET, ...

Le respect de cet engagement conditionne l'attribution du certificat de DPC.

1-5 Déontologie

Le programme est réalisé dans les règles déontologiques de confidentialité inhérentes à toute évaluation professionnelle individuelle, en particulier lors du module utilisant la simulation. Une charte déontologique est annexée, concernant le déroulement des ateliers de simulation.

Les images réalisées lors de la simulation ne seront pas diffusées ou utilisées sans autorisation expresse des participants. Un droit à l'image est signé par les stagiaires.

1-6 Durée du programme

- 3 sessions de 2 jours
- 1 journée de simulation en santé

1-7 Modalité d'organisation

La durée de l'enseignement est de 49 heures, répartis en 3 sessions de 2 jours, puis 1 jour.

Les différents modules seront organisés sur la base d'une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. Au sein des modules, une place prépondérante sera donnée aux applications pratiques. L'objectif visé étant l'acquisition de nouvelles habiletés et compétences.

a. En amont de la formation, par voie électronique, une évaluation des attentes et des connaissances des stagiaires en éducation thérapeutique est effectuée, permettant également la pré-évaluation nécessaire au dispositif de simulation en santé (HAS, 2012).

b. À l'issue de chaque session de formation, une évaluation de chaque intervention est effectuée par les stagiaires.

c. Une mise en pratique est réalisée lors de la journée de simulation en santé ainsi qu'une évaluation par questionnaire de fin de formation. Cette mise en pratique a un double intérêt :

- elle permet de reproduire des situations et des environnements de soins fidèles à la réalité,
- elle permet de répondre à un enjeu éthique majeur en postulant "jamais la première fois sur un patient", et permet la répétition, sans aucun risque pour le patient, jusqu'à l'acquisition optimale de savoir-faire et savoir-être.

Point 04 - Enseignement

Une fiche de débriefing ainsi que d'une fiche d'aide à la progression (fiche reprenant les résultats pré-test, post-test, acquis, axes de progression et actions d'amélioration) sont rédigées avec le stagiaire.

d. A 6 mois de la fin de formation, une évaluation des actions d'amélioration du stagiaire est effectuée, sous forme de bilan individuel d'activité du professionnel de santé envoyé par mail via l'UTET.

2 – CONSTRUCTION DU PROGRAMME

2-1-a Volet formatif cognitif

SESSION 1		
JOUR 1 : Entre concept et pédagogie		
Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Présentation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation de l'équipe pédagogique - Le contexte de la formation - Le contenu et ses objectifs - Le dispositif pédagogique - La présentation des stagiaires <p style="text-align: center;">Les intervenants du programme</p>	
Savoir définir l'ETP et connaître le cadre réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Définition de l'ETP - Représentation des participants sur ce qu'est l'éducation thérapeutique - Définition commune de l'éducation thérapeutique <p style="text-align: right;">Séverine Dubois</p> <p style="text-align: center;">réglementation de l'ETP</p> <p style="text-align: right;">Séverine Dubois</p>	<p>Photo-expression</p> <p>Méthode de Delphie</p> <p>Apports théoriques</p>
Connaître les spécificités de la pédagogie en ETP	<ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie de l'ETP et outils <p style="text-align: right;">Laurence Spiesser</p>	<p>Apports théoriques</p>
JOUR 2 : L'apprenant		
Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Connaître les différentes techniques d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Cognition et ETP - Question d'évocation - Les techniques d'apprentissage - Les limites de la cognition <p style="text-align: right;">Philippe Allain</p>	<p>Exercice</p> <p>Apports théoriques</p>
SESSION 2		
JOUR 3 : L'apprenant		
Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Identifier les répercussions de la maladie	<p>Analyse des pratiques et temps d'échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les répercussions de la maladie chronique - Vidéo Voix des patients - Témoignages de patients 	<p>Exercice / vidéo</p>

chronique sur le vécu d'une personne	analyse des contenus des échanges	Jacques Charretier Anne-Laurence Penchaud	Exercice / échanges avec les participants
Savoir mener un diagnostic éducatif ou bilan éducatif partagé	e diagnostic éducatif ou entretien de compréhension mise en situation en binôme	Christelle Durance - Céline Heintze Christelle Durance - Céline Heintze	Apports théoriques Mise en situation
Savoir formuler des objectifs éducatifs	es objectifs éducatifs	Laurence Spiesser	Apports théoriques et travaux pratiques

JOUR 4 : La motivation

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Soutenir la motivation des patients	Le changement de comportement - Prochaska et DiClemente la motivation - Le verre d'eau - L'entretien motivationnel	Apports théoriques Exercice Séverine Dubois Apports théoriques et mise en situation

SESSION 3

JOUR 5 : La co-construction

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
	analyse des pratiques et temps d'échanges	
Découvrir des exemples concrets de programmes ETP	'résentation d'actions ETP : - 1 expérience hospitalière Une équipe du CHU en alternance - 1 expérience en ville Eric Cailliez - Jean-François Huez - 1 expérience en officine (Etoppia)	Echanges avec les participants
Savoir construire un conducteur de séance	la planification et la mise en œuvre des actions la construction d'un conducteur de séance (co-construction entre professionnels et/ou patients-experts)	Apports théoriques et exercice
	Christelle Durance	

JOUR 6 : La gestion de groupe et l'évaluation

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
Savoir animer un groupe	L'animation de groupe - Les spécificités du groupe - Les moments clés Christelle Durance	Apports théoriques
Savoir évaluer	L'évaluation Intervenants de l'AFDET	Metaplan® Apports théoriques

2-1-b Application pratique

JOUR 7 : SIMULATION EN SANTE

Objectifs	Contenu	Méthodes pédagogiques
S'évaluer	- Mise en situation par la simulation en santé Séverine Dubois - Christelle Durance	Exercice

2-2 Méthodes validées par la HAS

Le programme de formation fait appel à :

- une approche pédagogique et cognitive, se présentant sous forme d'apports théoriques articulés avec une analyse des pratiques,
- une approche par la simulation en santé.

2-3 Outil d'évaluation de la pratique

2-3.1 Evaluation sommative

L'évaluation sommative consistera à évaluer les stagiaires tout au long de la formation sur leur capacité à acquérir, renforcer et mobiliser leurs compétences.

En fin de formation, à l'issue de la simulation en santé, une fiche d'aide à la progression sera remise à chaque stagiaire, reprenant notamment les acquis, les axes de progrès et les actions d'améliorations proposées.

2-3.2 Evaluation des pratiques

Des objectifs pédagogiques sont définis pour chaque journée de formation. Les attentes des stagiaires sont ciblées en début de formation et la satisfaction de ces attentes auto-évaluées par eux-mêmes à la fin de chaque session.

2-4 Outil d'évaluation d'impact du programme

• 2-4.1 Document remis aux stagiaires

- le programme de formation
- les supports de cours
- une bibliographie
- le diplôme de l'Attestation Universitaire en Education Thérapeutique par la Simulation en Santé EDU-SIM
- l'attestation DPC

2-4.2 Evaluation par module

Une fiche d'évaluation est remplie par les stagiaires à l'issue de chaque session. Elle portera :

- sur la forme (environnement, supports de cours, logistique)
- sur le fond (pertinence des thèmes, qualité des intervenants, atteinte des objectifs individuels)

Le comité pédagogique reçoit les résultats de ces évaluations, afin de faire évoluer le

programme.

2-4.3 Evaluation de l'impact de l'enseignement

Des tableaux de bords sont tenus à jour et concernent :

- le suivi des effectifs et de la provenance géographique des stagiaires : cela permet d'évaluer le rayonnement de l'enseignement
- la profession des stagiaires et leur lieu d'activité
- le suivi du devenir des étudiants à 6 mois par la réalisation de bilan individuel d'activité : il permet d'évaluer l'impact de l'obtention de l'attestation dans le devenir professionnel et les pratiques.

2-4.4 Maintien des compétences

- Une Journée Régionale en Education Thérapeutique du Patient est organisée conjointement entre le CHU d'Angers et le CHU de Nantes, une fois par an.
- L'UTET organise au sein du CHU d'Angers, des après-midis de formation pour le personnel du CHU autour de thèmes transversaux : "connaître ses voisins", "les méthodes pédagogiques", ... (environ 4 demi-journées par an).

La participation a ces journées fait l'objet d'un certificat de présence.

2-5 Perspectives et évolutions

Les professionnels ayant validé une formation de 40h "classiques" pourraient prétendre à une dérogation, sur demande, pour accéder directement à la dernière journée de simulation en santé, leur permettant d'obtenir l'Attestation Universitaire EDU-SIM. Afin de ne pas modifier la cohésion du groupe qui s'est construit au cours de la formation, une nouvelle journée de simulation serait dédiée à ces professionnels-ci.

Enfin, des modules spécifiques, plus transversaux, pourraient être envisagés par la suite.

I 3 - VALIDITE DU PROGRAMME

3-1 Validation organisme de DPC : ce programme est validé par l'Université d'Angers, organisme de DPC enregistré sous le n° 1432.

3-2 Compétence technique

3-2.1 Construction du programme

Le programme est réalisé par le comité pédagogique dont la mission consiste en l'ajustement en cours de formation des différents modules, la vérification de la congruence aux objectifs pédagogiques, l'analyse des difficultés rencontrées par les étudiants et l'exploitation des évaluations.

3-2.2 Validation du programme

Le programme est validé par :

- le conseil de gestion de l'UFR de médecine (17 Septembre)
- le conseil de gestion de l'UFR de pharmacie (15 Juillet)
- la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université (22 Septembre)
- le CA de l'Université (26 Septembre)

3-2.3 Compétence des formateurs

Les formateurs sont habilités par le comité pédagogique sur la base de leur expertise, de leurs travaux et de leur CV.

3-3 Déclaration de conflit d'intérêt

Chaque intervenant remplit une déclaration de conflit d'intérêt annexée au présent programme.

3-4 Référentiels de pratiques

Le programme réalisé repose sur des référentiels de pratique :

- développement professionnel continu, Méthodes et modalités de DPC ; HAS, Décembre 2012
- guide de bonnes pratiques de simulation en santé ; HAS, Décembre 2012
- développement professionnel continu, Simulation en santé, Fiche technique méthode ; HAS, décembre 2012
- Programme National pour la Sécurité des Patients, Février 2013

4 – PROGRAMMATION - RESSOURCES

4-1 Programmation

L'enseignement est programmé en 2 promotions par année universitaire et se déroule sur environ 6 mois (NB : Pour l'année universitaire 2014-2015 : 1 promotion).

La validation est soumise à :

- la participation à l'ensemble du cursus de formation (soit 7 jours)
- la réalisation des travaux demandés en cours de formation
- la mise en situation par la simulation en santé

4-2 Effectif prévisionnel de stagiaires

L'effectif est de l'ordre de 6 à 15 stagiaires.

4-3 Localisation de la programmation des séances et ateliers

Les enseignements des 3 sessions sont réalisés à l'Université d'Angers.

Le module de simulation est réalisé sur la plateforme de simulation du CHU d'Angers.

4-4 Moyens matériels

4-4.1 Système d'information

Gestion des tableaux de bord et statistiques de l'attestation : Excel

Suivi de la facturation : grilles Excel transmises par l'Université

4-4.2 Locaux

Locaux de l'Université d'Angers : salle en format réunion, équipée d'un vidéo-projecteur, d'un PC et d'un PaperBoard.

Locaux de la plateforme :

- une salle de retransmission et de débriefing accueillant au moins 10 stagiaires
- les éléments de convivialité pour pause café
- location de vacation de la plateforme

4-5 Ressources humaines

• Tableau récapitulatif des coûts directs

- financement des salaires des intervenants non universitaires (sur la base forfaitaire de l'Université)
- prise en charge des frais de déplacement des intervenants (trajets, restauration,

Point 04 - Enseignement

hébergement)

- financement du matériel pédagogique utile à la simulation
- forfait de dédommagement pour l'occupation des salles de la plateforme simulation
- frais occasionnés par l'ingénierie pédagogique en particulier convivialité pour les intervenants potentiels et les recherches de partenariat

6 - ANNEXES

Annexe 1 : composition du comité pédagogique

Annexe 2 : axes du programme national de sécurité des patients

Annexe 3 : orientations nationales du DPC des professionnels de santé

Annexe 4 : liste des intervenants

Annexe 5 : déclarations de conflits d'intérêt des intervenants

Annexe 6 : critères d'agrément des acteurs

Annexe 7 : document pour le droit à l'image

Annexe 8 : charte déontologique des ateliers de simulation

Annexe 9 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (pré-test)

Annexe 10 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (post-test)

Annexe 11 : questionnaire d'évaluation des interventions

Annexe 12 : fiche de débriefing des ateliers de simulation

Annexe 13 : fiche d'aide à la progression

Annexe 14: synthèse du tableau des recettes et des dépenses

Annexe 1 : composition du comité pédagogique

Nom – Prénom	Fonction
Allain Philippe	Neuropsychologue, PU
Cailliez Eric	Médecin généraliste, Maître de conférences associé
Coutant Régis	PUPH, Chef de pôle Femme-Mère-Enfant
Charretier Jacques	Patient-ressource
Dubois Séverine	Médecin référent UTET CHU
Durance Christelle	Ingénieure ETP UTET CHU
Faure Sébastien	Pharmacien, MCU
Heintze Céline	Formatrice
Huez Jean-François	Médecin généraliste, PU
Lefort Marie-Claude	Directrice des soins CHU
Meslier Nicole	MCU-PH pneumologie
Penchaud Anne-Laurence	Maître de conférence de sociologie
Reliat Claude	Formation Continue des paramédicaux du CHU
Spiesser Laurence	Pharmacienne clinicienne

Annexe 2 : axes du programme national de sécurité des patients

Le Programme National pour la Sécurité des Patients (PNSP) est une volonté nationale d'intensifier la mobilisation de tous, patients et professionnels, pour progresser en matière de sécurité du patient. Le programme, conjointement piloté par la Direction générale de l'offre de soins et la Direction générale de la santé en association avec la Haute Autorité de santé (HAS) a pour objectifs de mieux structurer et de renforcer les actions dans le domaine de la sécurité des patients et d'orienter l'ensemble des acteurs de santé vers des priorités d'actions.

5. Ainsi le PNSP s'articule autour de 4 axes

Quatre thématiques structurent le projet. Elles présentent entre elles de nombreuses interfaces et convergences :

- renforcement de l'information du patient et de la relation soignant-soigné afin de mieux permettre au patient d'être co-acteur de sa sécurité (Axe 1)
- mise en place d'une déclaration et d'une prise en compte des événements indésirables associés aux soins dans une logique d'apprentissage et d'amélioration des pratiques, via l'analyse des causes systémiques et le retour d'expérience en équipe, avec valorisation aux niveaux régional et national (Axe 2)
- amélioration de la culture de sécurité par la mise en place de formations à la sécurité des soins ; le recours à des méthodes pédagogiques innovantes comme la simulation en santé ; ou encore l'appui des professionnels de santé par des structures expertes (Axe 3)
- développement de la recherche sur la sécurité des soins et amélioration de la sécurité des personnes participant à la recherche clinique (Axe 4)

(Extrait du site de la HAS : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/r_1505131/fr/programme-national-pour-la-securite-des-patients-pnsp)

Annexe 3 : orientations nationales du DPC des professionnels de santé

Publication au Journal Officiel de l'arrêté du 26 février 2013 fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour l'année 2013 :

- Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients
- Orientation n° 2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients
- Orientation n° 3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques
- Orientation n° 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles
- Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale
- Orientation n° 6 : contribuer à la formation professionnelle continue définie à l'article L. 6311-1 du code du travail

Annexe 4 : liste des intervenants

Nom - Prénom	Fonction
Allain Philippe	Neuropsychologue, PU
Cailliez Eric	Médecin généraliste, Maître de conférences associé
Charretier Jacques	Patient-ressource
Dubois Séverine	Médecin référent UTET CHU
Durance Christelle	Ingénieure ETP UTET CHU
Heintze Céline	Formatrice
Huez Jean-François	Médecin généraliste, PU
Penchaud Anne-Laurence	Maître de conférence de sociologie
Spiesser Laurence	Pharmacienne clinicienne
Intervenant de l'AFDET	

Annexe 5 : déclarations de conflits d'intérêt des intervenants



Déclaration d'intérêts

La déclaration d'intérêts qui vous est demandée sera communiquée aux participants. Elle constitue un gage de transparence qui participe directement à la qualité et à la crédibilité de l'information délivrée. Cette déclaration se fait sur l'honneur.

L'objectif de cette déclaration est d'exposer aux participants l'existence de liens qui pourraient influencer d'une façon ou d'une autre votre intervention.

Un conflit d'intérêts existe donc lorsque le jugement, les décisions ou les interventions d'un professionnel sur un sujet d'intérêt principal risquent d'être modifiés par un intérêt secondaire.

Par exemple, si l'intérêt primaire du professionnel est la diffusion d'une information validée scientifiquement et de qualité sur un produit de santé, le fait d'avoir perçu une rémunération ou un avantage en nature de la part du fabricant ou du vendeur de ce produit constitue un intérêt secondaire qui peut altérer la diffusion de l'information.

Si vous avez des doutes sur les conflits d'intérêts que vous voulez déclarer, ou si vous estimez que des situations autres que celles définies dans la phrase précédente (convictions philosophiques, politiques ou religieuses, amitié ou antipathie avec une personne dont les intérêts pourraient être affectés par votre intervention, etc...) pourraient être interprétées comme des conflits d'intérêt si elles devaient être connues des participants, et que vous souhaitez les déclarer, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme.



Déclaration d'intérêts

Déclaration sur l'honneur de

Intervenant au titre de

Au sein de.....

A :, le

Avez-vous, dans les cinq dernières années, reçu pour vous ou pour une association que vous animez, une rémunération quelle qu'elle soit (salaire, honoraire, rémunération boursière, etc.), ou un avantage financier ou en nature (cadeaux, frais de déplacements, frais de congrès, matériel médical ou informatique, etc...), ou détenez-vous des participations financières (actions, obligations, etc...) de la part d'un organisme privé, industriel ou commercial qui pourrait tirer profit ou désavantage de votre prise de parole ou des documents remis aux participants durant ce séminaire ?

- OUI** ⇒ Conflit d'intérêt déclaré par l'intervenant (cf. ci-dessous)
- NON** ⇒ Absence de conflit d'intérêt déclaré

Date : _____ Signature : _____

Si OUI description de la nature du conflit d'intérêt :

Conflit d'intérêt n°1 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

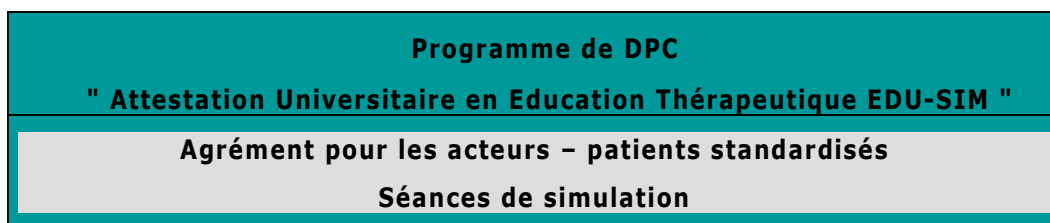
Conflit d'intérêt n°2 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

Conflit d'intérêt n°3 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

Conflit d'intérêt n°4 : _____ Année concernée : _____
 Type de rémunération et/ou d'avantage financier et/ou de participation financière : _____
 Nom de l'organisme privé et/ou industriel et/ou commercial : _____

EN CAS DE DECLARATION D'AUTRES CONFLITS, DUPLIQUER CETTE PAGE.

Annexe 6 : critères d'agrément des acteurs



La faculté de médecine d'Angers

Agrée M./Mme. Nom :Prénom :

Pour participer en tant qu'acteur spécialisé dans un rôle au sein d'un programme de simulation en santé : patient standardisé.

Pour ce faire il atteste que :

M./Mme Nom :Prénom :

Justifie d'au moins un des items suivants :

- Participation officielle à une troupe de théâtre amateur ou professionnelle (enregistrement de l'adhésion / cotisation à jour)

Et/Ou

- Participation systématique aux réunions préparatoires des formations par la simulation au cours desquelles le scénario est transmis et les réactions à jouer par les acteurs détaillées.

Et/Ou

- Justification d'une formation au jeu par la simulation, par une association agréée pour ce type d'intervention.

Et/Ou

- Autres :

Les conditions d'exercice des acteurs sont encadrées par une charte de déontologie et/ou par

Point 04 - Enseignement

le règlement intérieur de la structure de simulation employeur

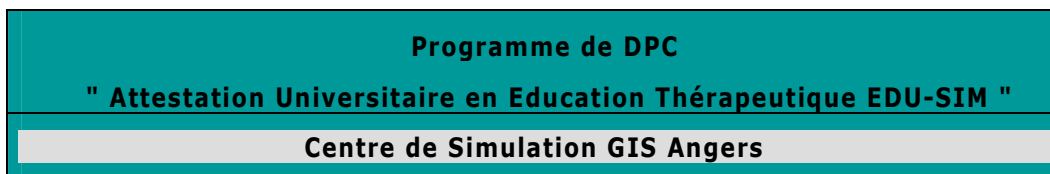
Les acteurs participant à la formation par la simulation acceptent de participer au processus d'évaluation.

Fait à :

Le : / /

Le responsable de l'Attestation Universitaire
en Education Thérapeutique EDU-SIM
(*Signature*)

Annexe 7 : document pour le droit à l'image



Attestation de droit à l'image

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Accepte par la présente que les photos et vidéos prises lors des ateliers de simulation de l'Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM, puissent être utilisées par l'université d'Angers ou par le CHU d'Angers pour valorisation, enseignement ou étude scientifique.

En aucun cas, l'université d'Angers ou le CHU d'Angers ne cédera les photos ou les vidéos à des tiers. En aucun cas les vidéos ne seront mises en ligne sur internet.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment.

Fait à

Signature
précédée de la mention « lu et approuvé »

Programme de DPC
" Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM "
Charte déontologique des ateliers de simulation

Annexe 8 : charte déontologique des ateliers de simulation

Objet de la charte

La charte de déontologie engage tous ses membres, elle est le fondement éthique de leur pratique.

Elle repose sur les valeurs portées par la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Son but est d'établir un cadre protégeant le ou les formés, mais aussi les formateurs et les personnes associées dans le cadre des rôles de « patients standardisés », les autres parties prenantes, directes ou indirectes, dans la relation formateur-formé.

Articles

Article 1 - Formation professionnelle initiale et permanente

Le formateur a reçu une formation professionnelle initiale théorique et pratique apte à créer une compétence d'exercice du métier de formateur.

Il s'engage à régénérer sa formation et son développement personnel tout au long de l'exercice de sa profession, via des participations à des sessions de formation complémentaire, à des conférences, ou à des colloques organisés par la profession.

Article 2 - Processus de travail sur soi

Compte tenu des implications psychologiques en particulier concernant les débriefings, le formateur atteste d'une démarche de travail sur lui-même approfondie, achevée ou en cours, ce travail étant bien distinct de sa formation.

Article 3 - Supervision

Le formateur a un lieu de supervision de sa

pratique. Cette supervision est assurée en individuel ou en groupe par un ou des pairs qualifiés.

Article 4 - Confidentialité

Le formateur est tenu par le secret professionnel. Il prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qu'il forme et, en particulier, ne communique aucune information à un

tiers sur une personne sans son accord exprès. Toute information sur un apprenant est traitée de façon strictement confidentielle sous réserve du respect des lois en vigueur.

Cette règle de confidentialité est essentielle pour l'établissement d'une relation de confiance sans laquelle le processus de formation ne peut ni commencer, ni perdurer.

L'apprenant est néanmoins informé que dans certaines circonstances graves, où s'il représente un danger pour lui-même ou pour les autres, le formateur peut sortir de

Point 04 - Enseignement

la confidentialité et entreprendre une action appropriée.

Article 5 - Indépendance

Le formateur se maintient dans une position d'indépendance. Dans un contrat implicite lié à la signature de cette charte, sauf spécification vue ci-dessous, il s'astreint à ne rien communiquer du contenu des séances, ni à la hiérarchie de l'apprenant, ni à aucun autre tiers, et cela dans le seul intérêt de l'apprenant.

Le formateur garde sa liberté de refuser un contrat de formation pour des raisons personnelles ou éthiques ou qui le mettrait en porte-à-faux par rapport à l'application de la présente charte.

Article 6 - Respect de la personne

Une des caractéristiques d'une relation pédagogique peut générer un lien transférentiel entre formateur et formé. Ce lien peut mettre le formé dans une relation de dépendance vis-à-vis du formateur.

Le formateur n'en tirera pas avantage et s'abstiendra de tout abus de pouvoir et de passage à l'acte à l'encontre du formé.

Tous jugement de valeur sur les formés sera banni du mode d'exercice du formateur.

Lorsqu'il sera fait appel à des personnes dans le cadre de jeu de rôles ou de patient standardisé, toutes les dispositions seront

prises pour garantir l'intégrité physique et le respect des personnes et de leur vécu psychologique. Aucune contrainte morale ne sera exercée sur ces personnes

Article 7 - Attitude de réserve vis à vis des tiers

Le formateur observe une attitude de réserve vis-à-vis des tiers, public ou confrères, au travers d'informations qu'il peut livrer sur l'exercice de son métier, lors d'interviews ou de conférences, pour éviter, par exemple, tout risque de reconnaissance de ses apprenants par autrui, ou encore utiliser ses apprenants à des fins médiatiques sans leur accord.

Il pourrait toutefois être dérogé à cette règle dans le cadre de programmes pédagogiques, par exemple, sous réserve de l'accord exprès du ou des apprenants ou des acteurs, des patients standardisés, et, le cas échéant, de l'organisation donneuse d'ordre.

Article 8 - Devoirs envers l'organisation

Le formateur est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle le formé travaille. En particulier, le formateur garde une position extérieure

à celle-ci et ne prend ni position, ni ne s'ingère dans des questions internes. Il ne porte pas de jugement de valeur.

Article 9 - Obligation de moyens

Le formateur met en œuvre tous les moyens propres pour permettre, dans le cadre de la demande de l'apprenant, le développement professionnel et personnel de celui-ci, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

Article 10 - Recours

Toute organisation ou toute personne peut avoir recours volontairement à la structure en cas de non-respect de l'une des règles édictées par la présente charte, ou en cas de conflit avec un formateur.

Les formateurs contractuels de la structure peuvent rappeler, dans toute communication professionnelle, qu'ils sont tenus au respect de la charte de déontologie de ladite structure.

Annexe 9 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (pré-test)

Programme de DPC
" Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM "
Questionnaire d'évaluation – pré-test

Merci de compléter ce document qui vous permettra de questionner vos pratiques et d'ajuster la formation à vos besoins et attentes.

Quiz de connaissances (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

	VRAI	FAUX
L'éducation thérapeutique du patient (ETP) équivaut à de l'information faite au patient.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ETP vise à aider le patient et son entourage à vivre au mieux avec la ou les pathologie(s) au quotidien.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'évaluation en entretien individuel avec le patient est indispensable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un programme d'éducation thérapeutique doit être évalué tous les 5 ans.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Moi et l'éducation thérapeutique (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

	De pas du tout à l'aise (1) à tout à fait (4)			
	1	2	3	4
Je me sens à l'aise pour :				
Expliquer à un patient et sa famille ce qu'est l'éducation thérapeutique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mener un entretien individuel avec un patient	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer un atelier collectif de patients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Auto-évaluation de vos pratiques (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

	Jama is	Parf ois	Souv ent	Touj our s
Dans ma pratique, est-ce que :				
Je donne un premier niveau d'information sur l'ETP et les acteurs qui y concourent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Programme de DPC
" Attestation Universitaire en Education Thérapeutique EDU-SIM "
Questionnaire d'évaluation – post-test

Je réalise une synthèse des besoins avec le patient et son entourage, en mettant en évidence les besoins éducatifs ?

J'anime des ateliers collectifs (ETP ou non) de malades ?

Mes attentes par rapport à la formation :

Annexe 10 : questionnaire d'évaluation des attentes et des connaissances (post-test)

Merci de compléter ce document qui nous permettra d'améliorer la formation

La formation a-t-elle atteint votre objectif ? oui non

Si non, pourquoi ?
.....

Quiz de connaissances (Merci de cocher la case correspondante à la réponse)

VRAI FAUX

L'éducation thérapeutique du patient (ETP) équivaut à de l'information faite au patient.

L'ETP vise à aider le patient et son entourage à vivre au mieux avec la ou les pathologie(s) au quotidien.

L'évaluation en entretien individuel avec le patient est indispensable.

Un programme d'éducation thérapeutique doit être évalué tous les 5 ans.

L'éducation thérapeutique (Merci de cocher la case correspondante à votre réponse)

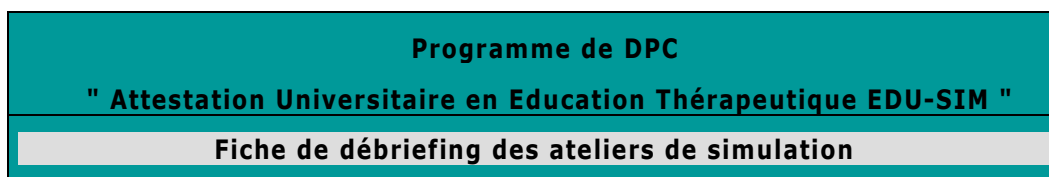
	De pas du tout à l'aise (1) à tout à fait (4)			
	1	2	3	4
Je me sens à l'aise pour :				
Expliquer à un patient et sa famille ce qu'est l'éducation thérapeutique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mener un entretien individuel avec un patient	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animer un atelier collectif de patients	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La formation (Merci de cocher la case correspondante à votre réponse)

	NON			OUI
	-2	-1	+1	+2
Avez-vous trouvé la formation proposée sur les 7 jours intéressante ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous trouvé la formation par la simulation utile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous sentez-vous mieux préparer à pratiquer l'éducation thérapeutique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires libres :

Annexe 12 : fiche de débriefing des ateliers de simulation



1. Phase descriptive

Rappeler aux stagiaires la durée du débriefing, les objectifs définis, ce que va comporter la session de débriefing et comment elle va se dérouler.

Créer un environnement respectueux et un climat de confiance.

Rappeler que le rôle du formateur est un rôle de facilitateur et d'animateur uniquement.

Communiquer sur les attentes en termes d'auto-évaluation.

Trame

- Que s'est-il passé ?
 - Comment pensez-vous que le scénario s'est déroulé ?
 - Comment vous êtes-vous senti dans cette posture de praticien en ETP ?
- Que s'est-il passé d'autre ?
 - Avez-vous ressenti des difficultés ?
 - Comment auriez-vous pu palier ces difficultés ?
 - Quelles émotions cela a-t-il déclenché en vous ?
- Comment cela améliorerait-il la prise en charge ?
 - Quels nouveaux savoir-faire, savoir-être avez-vous acquis ?
 - Vous sentez-vous à l'aise pour pratiquer de l'ETP ?
 - Comment pensez-vous mettre en pratique ce que vous avez appris dans le cadre de cette formation ?

Résumer en reprenant ce qui s'est bien passé, ce qui nécessiterait d'être travaillé, et les "améliorations" à effectuer.

2. Phase d'analyse

- Passer en revue les actions, les échanges
- Apports théoriques complémentaires ...
- Apporter des exemples de bonnes interactions
- Discuter de comment il est possible d'améliorer cela dans la vie réelle

3. Phase d'application ou de synthèse

Point 04 - Enseignement

- Passer en revue les points appris
- Demander aux participants ce que cela va changer dans leur pratique du soin en général
- Si besoin, planifier une session de correction
- Donner un feedback aux apprenants sur la session dans son ensemble
- Remercier les stagiaires pour leur participation

Annexe 13 : Fiche d'aide à la progression

Fiche d'aide à la progression

Nom – prénom du stagiaire Profession Lieu d'exercice Date Signature

Nom – prénom du / des Profession Lieu d'exercice Date Signature
formateurs

Atelier de simulation en Education Thérapeutique du Patient

Séance de simulation : (*intitulé du scénario*)

Rappel des objectifs pédagogiques de l'atelier :

.....
.....
.....
.....

Éléments acquis

- Techniques d'entretiens :
-
- Éléments comportementaux (savoir-être) :
-

Synthèse de l'atelier de simulation

.....
.....
.....

Axes de progrès

Nécessité d'un nouvel atelier de simulation ETP : oui non

Orientation de thèmes pour un prochain atelier de simulation :

.....

Actions d'amélioration à mettre en œuvre par le stagiaire :

.....

Calendrier de mise en œuvre de ces actions :

Annexe 14: synthèse du tableau des recettes et des dépenses

	Niveau	L	M
Attestation Universitaire en Education Thérapeutique - EDU-SIM		1	0

RECETTES (hors droits universitaires)	7 800.00
	€

Recettes spécifiques	nb. Stagiaires	Coût unitaire	Total
Convention entreprise	4	1 200.00 €	4 800.00 €
Patients	2	- €	-
Demandeur d'emploi	0	- €	-
"Individuel"	5	600.00 €	3 000.00 €
Total :	11	€	7 800.00

juste droits universitaires pour 2 à 3 pers maxi / an

DÉPENSES	6 168.00
	€

Poste personnel enseignants	nb. h CM	nb. H TD	Coût
Responsabilité pédagogique			
Titulaires fonctionnaires	0	0	- €
Vacataires fonctionnaires			- €
Vacataires non fonctionnaires			- €
Total	0	0	- €

Enseignement			
Titulaires fonctionnaires	0	50	2 500.00

Point 04 - Enseignement

			€	
Vacataires fonctionnaires			€	1 148.00 Cela correspond aux 2 journées en simulation
Vacataires non fonctionnaires	0	0	€	-
Total	0	50	€	3 648.00
				Total poste personnel : € 3 648.00

Fonctionnement

Achat, fourniture et matériaux			€	-
Location			€	720.00 2 jours de location TTC de la simulation
Reprographie / Documentation			€	1 000.00
Publicité / Communication				
Transports				
Déplacement, missions, réception			€	800.00
Frais postaux				
Divers			€	-
				Total fonctionnement : € 2 520.00

Contribution FC € **1 560.00** 20 % DFC

Droits de base universitaires 11 189.10 € € **2 080.10** Droits UA pour l'édition du diplôme (APOGEE)

DIFFÉRENTIEL pour la Composante € **72.00** Reliquat après déduction de l'ensemble des charges liées à l'action de formation